



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 19 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme BATAILLE Anne.
M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Patricia GHYS est nommée secrétaire de séance.

040 / 2021 - OBJET : Logement communal - Location

Monsieur le Maire propose de mettre en location l'appartement T2 situé au 1^{er} étage de l'ancienne cave coopérative d'une surface de 30 m² sous la forme d'un bail et pour un montant total de 300,00 € charges comprises.

Après avoir délibéré, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

04 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration et Mme PAJOT Christine)

00 Abstention

Le Conseil Municipal décide :

- De mettre en location le logement communal situé chemin de Força Real dans les conditions précitées ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 28 octobre 2021

Le Maire,

M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20211026-0402021-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021